

ORDRE DU JOUR DU 17 MARS 2025

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;
- 3.1 1^{re} période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
 - 4.1 Dérogation mineure de M. Keven Michaud et Mme Laurie Lambert-Hamel concernant l'immeuble situé au 260, rue Morin en lien avec la construction d'un bâtiment secondaire résidentiel détaché sur la propriété;
 - 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation du bâtiment situé au 61, 1^{re} Avenue Est (Sogitex et Animo etc);
 - 4.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation du bâtiment situé au 274, 1^{re} Avenue Ouest et l'installation de nouvelles enseignes (ARCHIM Architecture);
 - 4.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment situé au 215, 1^{re} Avenue Ouest (Le Stratagème, Boutique ludique);
 - 4.5 Travaux de rénovation du bâtiment situé sur le site de la Maison Authier (461, 1^{re} Rue Ouest);
 - 4.6 Servitude de tolérance d'empiètement en faveur de l'immeuble situé au 151, Avenue Authier (lot 2 977 759);
 - 4.7 Autorisation de signer un bail avec Transport Adapté Amos inc. pour un local situé au 182, 1^{re} Rue Est;
 - 4.8 Adoption du rapport annuel 2024 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
 - 4.9 Autorisation à M. Guy Bécharde d'assister au 57^e congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ);
 - 4.10 Appui à une demande d'aide financière de la Corporation du Vieux-Palais et de la Maison Hector-Authier dans le programme Fonds culturel de la MRC d'Abitibi;
 - 4.11 Détermination des salaires du personnel du service des incendies pour les années 2024 et 2025;
 - 4.12 Adoption des échelles salariales 2024-2025 pour le personnel non syndiqué (directeurs de service) de la Ville d'Amos;
 - 4.13 Détermination des salaires 2024 et 2025 pour le personnel non syndiqué (directeurs de service) de la Ville d'Amos;
 - 4.14 Engagement d'une coordonnatrice des camps de jour – Mme Daphney Boivin;
 - 4.15 Comptes à payer au 28 février 2025;
 - 4.16 Affectation au surplus affecté - Maintien et signature de la nouvelle convention collective;
 - 4.17 Adoption de la Politique sur l'utilisation des cartes de crédit par certains services de la Ville d'Amos;

- 4.18 Affectation du surplus non affecté pour l'aménagement d'une place publique au centre-ville;
 - 4.19 Radiation des mauvaises créances de la Ville au 31 décembre 2024;
 - 4.20 Nouvelle appellation pour le gala culturel de la MRC d'Abitibi;
 - 4.21 Avis de décontamination des lots 6 492 627, 6 492 626, 6 492 600, 6 492 601, 6 492 602, 6 492 603, 6 492 604, et 6 492 605, cadastre du Québec en vertu de l'article 31.59 L.Q.E.;
 - 4.22 Autorisation de signer une entente de collaboration relative au projet « Place publique multiusage : Aménagement et structure permanente au centre-ville d'Amos » entre la Ville d'Amos et la MRC d'Abitibi;
 - 4.23 Autorisation de signer une convention d'aide financière versée aux organismes de transport collectif avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable;
 - 4.24 Modifications d'odonymes à la suite du regroupement avec la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier;
 - 4.25 Engagement d'une journalière – Mme Suzanne-Andrée Lévesque;
 - 4.26 Engagement d'un journalier spécialisé – M. Jérémy Gagnon;
 - 4.27 Création d'un poste d'agent de bureau – Classe A;
 - 4.28 Autorisation de signer un bail avec la Société canadienne des postes pour la location d'un local situé au 22, rue Principale Sud – Secteur Saint-Félix-de-Dalquier;
5. Procédures :
- 5.1 Adoption du règlement n° VA1-25 modifiant le règlement n° 243 régissant l'émission des permis et certificats de l'ancienne municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier;
 - 5.2 Avis de motion et projet de règlement n° VA1-26 instaurant un code d'éthique et de déontologie des employés de la ville d'Amos;
 - 5.3 Avis de motion et projet de règlement n° VA1-27 instaurant un code d'éthique et de déontologie des élus de la ville d'Amos;
 - 5.4 Avis de motion et projet de règlement n° VA1-28 fixant les tarifs d'électricité de la ville d'Amos et les conditions de leur application;
6. Dons et subventions :
- 6.1
7. Informations publiques;
- 7.1 Statistiques de la construction – Février 2025;
8. Période réservée à l'assistance;
9. Levée de la séance.